

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Agealube AdBlue
29.001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique

Utilisation non recommandée: Toute information technique nécessaire sera fournie par GVG Oliehandel à la demande des autorités compétentes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
GVG Oliehandel B.V.
De Vlotkampweg 77
6545 AE Nijmegen
Pays-Bas

Téléphone: +31 24 675 43 61
adresse E-Mail: info@gvg.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

urée (Teneur (W/W): 32,5 %), eau (Teneur (W/W): 67,5 %)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

ammoniac.....%

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

Teneur (W/W): $\geq 0,1$ % - $\leq 0,2$ %	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro CAS: 1336-21-6	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro-CE: 215-647-6	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488876-14	Aquatic Acute 1
Numéro INDEX: 007-001-01-2	Aquatic Chronic 2
	H335, H314, H411, H400

Les limites de concentrations spécifiques
STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: ≥ 5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des symptômes significatifs ne sont pas attendus car le produit n'est pas classé.

Dangers: Aucun risque prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, sable sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives, oxydes de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Éviter l'inhalation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Éliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Éliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571

Matériaux inadaptés pour récipients: papier, fer, étain (fer blanc), Cuivre, aluminium, verre, laiton, avec revêtement de zinc, zinc

Stabilité de stockage:

Température de stockage: <= 25 °C

Durée de stockage: 18 Mois

Protéger des températures inférieures à : -11 °C

Le produit emballé n'est pas endommagé par des températures basses voire par le gel

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Il n'est pas nécessaire de protéger le produit contre des températures supérieures à celle indiquée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1336-21-6: ammoniac %

VLE 36 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 14 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

PNEC

eau douce: 0,047 mg/l

DNEL

travailleur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 580 mg/kg

travailleur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 292 mg/m³

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 580 mg/kg

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 125 mg/m³

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie orale: 42 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement
caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement
caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement
élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement
chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

bottes en caoutchouc avec un équipement de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	faible odeur caractéristique, ammoniacal(e)
Valeur du pH:	9 - 10 (DIN ISO 976) (20 °C)
Température de solidification:	-11 °C
Point d'ébullition:	env. 100 °C (1.013 bar)
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.
Inflammabilité:	non inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.
Limite supérieure d'explosivité:	Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Pression de vapeur:	23 mbar (20 °C)	
Densité:	1,087 - 1,093 g/cm ³ (20 °C)	(ISO 2811-3)
Solubilité dans l'eau:	soluble (15 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	-1,73 Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.	
Viscosité dynamique:	2,5 mPa.s (20 °C, 313 1/s)	
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	

9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Miscibilité avec l'eau:	(15 °C) en toutes proportions (c-à-d >=90%)
pKA:	0,1 (21 °C)
hygroscopie:	non hygroscopique
Tension superficielle:	Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est attendue.
Teneur en solide:	env. 32,5 %
Masse molaire:	60,06 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:	Effet corrosif pour : métaux non ferreux magnésium aluminium	
Réactions avec l'eau/l'air:	Gaz inflammables:	non
	Gaz toxiques:	non
	Gaz corrosifs:	non
	Fumée ou brouillard:	non
	Peroxydes:	non

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

Formation de gaz
inflammables:

Remarques:

En présence d'eau, pas de
formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes:

La substance ne contient pas de peroxyde organique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

35 °C

Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

nitrites, nitrates, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

ammoniac, anhydre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Lors de tests sur animaux, la substance n'a pas montré d'effet toxique aigu après un contact unique avec la peau. Lors d'études sur l'animal, la substance est pratiquement non toxique après une seule ingestion. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 14.300 mg/kg

(par inhalation): Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

(par voie cutanée): Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

Bactérie: négatif

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance.

Danger par aspiration

non applicable

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 6.810 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 10.000 mg/l, *Daphnia magna*

Données bibliographiques.

Plantes aquatique(s):

CE10 (8 j) > 10.000 mg/l, *Scenedesmus quadricauda*

Données bibliographiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (16 h) > 10.000 mg/l, *Pseudomonas putida*

Données bibliographiques.

Effets chroniques sur poissons:

L'étude n'est pas nécessaire.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

Organismes vivant dans le sol:

autre ver vivant dans le sol

Données bibliographiques.

autres non-mammifères terrestres:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données sur l'élimination:

96 % réduction du COD (16 j) S'élimine par biodégradation.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.02.2018

Version: 10.0

Produit: **Agealube AdBlue**

(ID Nr. 30183433/SDS_GEN_BE/FR)

date d'impression 17.02.2018

STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.